CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2014

Date du conseil municipal : *le 6 novembre 2014.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 31 octobre 2014.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE.*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jocelyn CIMBER, Annie SUD, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Jacques RIZZO.*
ABSENTS *: Pierre ALFONSO, Barbara TROUGNAC.*
POUVOIRS *: Geneviève CASTEX (procuration à Etienne GASQUET), Frédéric MERLY (procuration à Annie SUD), Jérôme PACHECO (procuration à Loïc MAHE), Carine RIBEIRO-SAND (procuration à Andrée CARDONA).*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. ACHAT DE MOBILIER SUITE A L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (54/2014)

Monsieur le maire présente les devis de différentes entreprises sollicitées pour l'aménagement du groupe scolaire suite à son agrandissement :

- KG MAT : 1918.96 € HT soit 2035.66 € TTC
- NATHAN : 1430.70 € HT soit 1716.84 € TTC
- BOURRELIER : 517.51 € HT soit 621.00 € TTC
- FIDUCIAL : 696.00 € HT soit 835.20 € TTC
- CONCEPT A : 8765.17 € HT soit 10518.20 € TTC

Soit un total de 13328.34 € HT soit 15 726.90 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'achat de mobilier afin d'équiper le groupe scolaire suite à son extension, valide les devis des entreprises ci-dessus énoncés et demande une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

Le menuisier mettra en place des étagères à la bibliothèque. Monsieur le maire précise qu'il y a à la bibliothèque du FOYER RURAL en stock environ 2000 livres renouvelés tous les six mois par le Conseil Général.

La CAM doit équiper les deux CLAE, le grand CLAE et le bureau du directeur. Loïc MAHE souhaite être informé de la date de réception des travaux notamment pour la partie électricité. Il doit relancer l'entreprise pour la mise en place de la sonnette extérieure. Par ailleurs, il signale que deux radiateurs ne sont pas droits.

Le panneau de la C.A.M. sera remis.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

II. FRAIS SCOLAIRES 2013-2014 (55/2014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi qui a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Monsieur le maire propose de retenir dans les charges la totalité des intérêts d'emprunt.

Le coût moyen de la scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SAINT CLAR DE RIVIERE, pour l'année scolaire 2013-2014 a été évalué à 845.26 €: Il est appliqué une pondération de 20 % de ce montant afin d'instaurer un degré de solidarité, ce qui permet d'alléger la charge des communes dont les ressources sont les moins importantes.

Il y avait 156 élèves pour 2013-2014. Il y a 153 élèves pour 2014-2015 dont 2 enfants de CAMBERNARD et 1 enfant de BEAUFORT.

Madame Andrée CARDONA demande si des enfants de SAINT CAR sont scolarisés dans d'autres communes. Monsieur le maire lui répond par l'affirmative.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2013-2014 la participation pour chaque enfant scolarisé à SAINT CLAR DE RIVIERE et domicilié dans une commune extérieure à 845.26 €.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine

PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

III. REVISIONS DES LOYERS

ATELIER DE FLORA (56/2014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif à l'atelier de Flora prévoit la révision du loyer au 12 décembre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice référence des loyers du 3ème trimestre 2013 qui s'élève à 125.24.

De 319.56 € par mois, le loyer de l'atelier de Flora est passé à 321.05 € pour la période du 12 décembre 2014 au 11 décembre 2015.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	**Prénoms**
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

SC BOUTIQUE (57/2014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif à la location du local situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 15 novembre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice référence des loyers du 3ème trimestre 2014 qui s'élève à 125.24.

De 315.07 € par mois, le loyer du local commercial situé 1 rue Jean Jaurès est passé à 316.54 € pour la période du 15 novembre 2014 au 14 novembre 2015.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

IV. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE AU BENEFICE DE LA CAM POUR LA COMPETENCE VOIRIE

Ce point est retiré de l'ordre du jour car la convention présentée par la C.A.M. doit être modifiée.

V. PARCELLE C490 : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION. (58/2014)

Vu que la procédure de négociation dans le cadre de l'acquisition à l'amiable de la parcelle C490 a échoué et considérant que le projet d'extension de la cour de récréation répond à un réel besoin, Monsieur le maire propose d'entamer une procédure d'expropriation.

A cet effet, le conseil municipal doit l'autoriser à demander l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que l'ouverture d'une enquête parcellaire qui peut être réalisée conjointement.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation du projet d'extension de la cour de récréation du groupe scolaire Auguste ZAMOYSKI et autorise Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Sous préfet de la Haute Garonne l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que l'ouverture d'une enquête parcellaire dans le cadre de la procédure d'expropriation.

Un courrier sera adressé au propriétaire afin de lui indiquer le lancement d'une procédure d'expropriation et lui reproposer l'achat de cette parcelle à l'amiable.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève

CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

VI. REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE CHEMIN DU PITON : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (59/2014)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la tournée de vérification des poteaux incendie réalisée sur la commune par les services du SDIS, il est apparu nécessaire de remplacer le poteau incendie situé chemin du Piton en face du numéro d'habitation n°321. En effet, ce poteau est défectueux. Il convient donc de le remplacer par un équipement neuf.

L'entreprise Veolia Eau a été consultée. Le montant du devis s'élève à 4987.62 € HT soit 5985.14 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir ce devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise Veolia Eau pour un montant de 4987.62 € HT soit 5985.14 € TTC et de demander une subvention au Conseil Général pour le financement de cet équipement.

Il faut également trouver l'emplacement pour l'installation de la 2ème bâche à eau.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

VII. TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES (60/2014)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il souhaite modifier les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'occupation par des professionnels en demi-journée (8h00-12h00 ou 14h00-18h00). En effet le tarif actuel est de 550 € pour les professionnels et inapproprié pour une occupation minime.

Virginie CAZAUX suggère de fixer le tarif en fonction du nombre de salariés de l'entreprise louant la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose d'établir le tarif de 100.00 € pour une demi-journée de 8h00 à 12h00 ou de 14h00 à 18h00.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix de location de la salle des fêtes à 100.00 € pour une location par des professionnels en demi journée (8h00-12h00 ou 14h00-18h00).

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

VIII. S. I. E. C. T. : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 (61/2014)

Monsieur le maire présente le rapport d'activité 2013 du S.I.E.C.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque quant au rapport d'activité 2013 du S.I.E.C.T. et en approuve son contenu.

Monsieur le maire indique l'existence d'une nouvelle station.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

IX. CONGRES DES MAIRES : FRAIS DE DEPLACEMENT (62/2014)

Monsieur le Maire énonce la liste des élus qui se rendront cette année au 97ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés. (25, 26 et 27 novembre 2014).

Se déplaceront cette année au salon :
Monsieur GASQUET Etienne
Madame CARDONA Andrée.
Madame SUD Annie

Monsieur le Maire et les deux adjointes bénéficieront de la prise en charge par la commune des frais de déplacement, de déjeuner et de nuitée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge sur le budget communal 2014 des frais de déplacement, de déjeuner et de nuitée pour Mesdames CARDONA Andrée et SUD Annie et Monsieur GASQUET Etienne.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

X. DON A LA COMMUNE (63/2014)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un don d'un montant de 2 000.00 € qui a été fait à la commune par un administré. Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte ce don.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le don d'un montant de 2 000.00 €.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric

CASTEX	Geneviève
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
RIBEIRO-SAND	Carine
RIZZO	Jacques

X. QUESTIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire invite tous les élus à être présents au dépôt de gerbe qui aura lieu à midi le mardi 11 novembre.

2 – Téléthon : les manifestations, présentées par Andrée CARDONA, se dérouleront du 21 novembre au 7 décembre. Le téléthon profite à la recherche de nombreuses maladies. Il faudra commander un nouveau boulier pour le loto qui se déroulera le dimanche 30 novembre. Madame Annie SUD sollicite les élus afin de rassembler des lots.

3 – Travaux à l'école (sanitaires) : la construction de la toiture est en cours. Il y aura 8 toilettes supplémentaires.

4 – Nuisances occasionnées par les pigeons : Virginie CAZAUX informe l'assemblée que des administrés se plaignent des pigeons, particulièrement sur la Grand Place. Monsieur le maire indique que les cages à pigeons sont interdites ainsi que le poison. La seule solution serait d'arriver à les faire déplacer en les gênant quotidiennement. Loïc MAHA suggère l'emploie de rapaces.

5 – Tennis : Virginie CAZAUX indique avoir été interpellé par une famille d'administrés souhaitant pratiquer le tennis et trouvant les tarifs d'adhésion de l'association du Foyer Rural excessifs (110 € pour 4 personnes (20 € pour l'adhésion au foyer rural par personne + 30 € par famille pour l'accès au court de tennis). Loïc MAHE indique qu'effectivement le tarif proposé n'est pas adapté aux joueurs extérieurs à l'association, notamment pour les enfants. Monsieur le maire indique que les tarifs proposés par l'association du Foyer Rural ne relève pas de la compétence de la mairie. Il existe simplement entre la mairie et l'association une convention de mise à disposition du terrain de tennis. Monsieur le Maire propose d'en parler à la Présidente.

6 – Virginie CAZAUX propose la création d'un terrain de vélo cross pour les enfants.

7 – Urbanisation : les trottoirs en cours chemin du Piton sont réalisés par les services techniques de la commune. En 2015, la route de Beaufort sera réaménagée avec le recul du panneau d'entrée d'agglomération.

Martine GIULIANI quitte la séance à 22 h 07.

8 – Des constructions sont en cours chez un administré rue Notre Dame. Aucun permis n'a été déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
RIZZO	Jacques	